

PARKINGS DU CROISIC



AIRE DE LA VIGIE
10 places

Le Comité de liaison du camping-car œuvre depuis plus de 20 ans auprès des collectivités locales afin de contribuer à un développement harmonieux de l'accueil des véhicules automobiles de type camping-car et de leurs utilisateurs.

La Ville du Croisic a souhaité contribuer à cette démarche en collaboration avec notre association. Parmi les efforts consentis, citons la création de nouvelles aires de services. Au cœur d'un milieu éco-sensible, Le Croisic met tout en œuvre pour préserver, notamment, la qualité des eaux de baignade et de pêche.

C'est à ce titre que le C.L.C et la commune s'associent à cette action afin de rappeler à tous que la vidange des eaux noires et grises doit s'effectuer dans les réseaux destinés à cet effet et plus particulièrement dans les aires de services pour les camping-cars.

En aucun cas dans les caniveaux et les grilles des égouts réservées exclusivement à la collecte des eaux pluviales.

Bien vivre ensemble, c'est avant tout œuvrer dans le respect d'autrui. Nous comptons sur vous pour contribuer au développement d'une bonne image de la pratique du camping-car.

COMITÉ DE LIAISON DU CAMPING-CAR



STATIONNEMENTS & PARKINGS

Ville du Croisic

CENTRE-VILLE DU CROISIC



 Places & Parkings

 Aires de camping-car (eau / vidange)

 Stationnement interdit dans tout le périmètre à tout véhicule de plus de 5m de long et de plus de 2.20m de large

AIRE DE LA COOPÉRATIVE
14 places

AIRE DE LINGORZÉ
10 places

AIRE DES COURLIS
16 places